

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 novembre 2025

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Karine LANIAU, et MM Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Xavier SEVERE, Marc SÉCHET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine DUMAZERT pouvoir à M. Jean-Michel DUMAZAERT
M. Jürgen ALLEAUME pouvoir à Mme Sylvie SÉCHET

Absents :

Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI et M. Damien GUILLAUMOT

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 19h30 sous la présidence de Mme Sylvie SÉCHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, M. Xavier SEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation des comptes rendus des 23/09/2025 et 26/09/2025

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu du 23/09/2025, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 23/09/2025.

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu du 26/09/2025, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 26/09/2025.

3) Subventions aux associations 2025

Mme le Maire Mme Sylvie SÉCHET informe qu'une commission finances s'est réunie le 4/11/2025 pour étudier les demandes de subventions faites par les associations.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition des subventions accordées lors de la Commission Finances et votée à l'unanimité par les membres présents, au titre de l'année 2025

Associations	Montants
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300.00 €
Société civile de Chasse	300.00 €
Association « Les Enfants d'Anne et Niki »	400.00 €
Association MACVA 91	300.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de 300 €, de verser à la Société Civile de Chasse une subvention de 300 €, de verser à l'Association « Les Enfants d'Anne et Niki » une subvention de 400 € et de verser à l'Association MACVA 91 une subvention de 300 €.

4) Remboursement de frais « Salon des arts 2025 »

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'avance de frais a été faite pour les dépenses suivantes :

Achat des lots pour les prix du salon des arts 2025	204,00 €	Frais avancés par Mme C. D.
---	----------	-----------------------------

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le remboursement des frais avancés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention (Mme DUMAZERT) et 8 voix pour autorise le remboursement des frais avancés pour un montant de 204.00 € à Mme D.

5) Questions Diverses

* Mme Sylvie SECHET nous rend compte d'un mail reçu en mairie de M. C. H. nous expliquant son intention d'organiser une randonnée solidaire au profit de l'un de nos concitoyens polyhandicapés Mr K. B. Il demande si l'implication de la mairie serait possible. L'événement aurait lieu le 14 juin 2026. Du fait des élections municipales du mois de mars 2026, l'équipe municipale ne sera plus la même. Mme Karine LANIAU se propose de prendre contact afin de connaître réellement ses besoins.

* Mme Karine LANIAU nous rend compte d'un livre qui, après commande et consultation par les agents administratifs, pourrait ne pas correspondre à nos jeunes lecteurs de 3-7ans. Le sujet du livre porte sur les problèmes de consentement, et d'inceste. Mme LANIAU pense, le sujet étant trop important, que ce livre a toute sa place au sein des ouvrages de notre bibliothèque. Elle nous précise que ce livre est présent dans d'autres bibliothèques du département.

Mme SÉCHET comprend la problématique. Elle n'est pas contre la mise en service de ce livre dans la bibliothèque mais s'interroge sur la pensée des parents et des répercussions qu'il pourrait provoquer. Elle estime que l'Éducation est du ressort des parents et l'Instruction du domaine des écoles. Par ce biais ce livre présente toutes les opportunités pour être emprunté par les enfants.

Au vu du débat autour de ce livre, il en est conclu que lors de la prochaine commission « affaires générales », il sera décidé ou non de la mise en circulation au sein de la bibliothèque.

La séance du conseil municipal est levée à 19h55

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET, Maire	
Mme... H. Jurgens Alleaume secrétaire de séance	